

1205228301

DATE DEPOT	2012-06-07
NUMERO DE DEPOT	2012R052201
N° GESTION	2011B02309
N° SIREN	529866154
DENOMINATION	ABEG DIRECT
ADRESSE	52 rue Taitbout 75009 Paris
DATE D'ACTE	2012/04/19
TYPE D'ACTE	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
7 - JUIN 2012
N° DE DÉPOT R5220A

« **ABEG DIRECT** »

Societe par Actions Simplifiee au Capital de 7 600 Euros

Siege Social à PARIS (75010)

171, Quai de Valmy

R.C S PARIS B 529 866 154

(2011 B 02309)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2012

PH TB TJ

L'AN DEUX MILLE DOUZE,
Le 19 Avril, a 14 heures, 06

Les Associes de la Societe « **ABEG DIRECT»,** Societe par Actions Simplifiee au capital de 7 600 €, se sont réunis en Assemblee Generale Mixte, au siège social, sur la convocation faite par leur President

Il a ete dresse une Feuille de Presence qui a éte émargee en entrant en séance par tous les Actionnaires presents et par les mandataires des Associes representes

Monsieur Ludovic BARRA preside la seance en sa qualite de President de la Societe

Madame Aurelie BARRA Associee presente et acceptante, est appelee comme Scrutateur et secretaire de séance

La Feuille de Presence, certifiée exacte par les membres du Bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint

En consequence, l'Assemblee est declaree regulierement constituee

Monsieur le Président depose et met sur le bureau et met a la disposition des Actionnaires

- Le fac simile de la lettre de convocation ,

- La Feuille de Presence et les pouvoirs des Associes representes ,

- L'inventaire, les comptes annuels Bilan, Compte de Resultat et Annexe de l'exercice social clos le 31 Decembre 2011 ,

- Le Rapport de Gestion du President ,

- Le Texte des resolutions proposées

Monsieur le President declare que ces pieces et documents, ainsi que tous les autres documents et renseignements vises aux Articles L 225 – 115 et R 225 – 83 du Code de Commerce ont ete tenus a la disposition des Associes au Siege Social a compter de la convocation de l'Assemblee

L'Assemblee lui donne acte de cette declaration

Monsieur le President rappelle ensuite que l'Assemblee est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de Gestion du President sur l'activite de la Societe au cours du premier exercice social ouvert le 21 Janvier 2011 de clos le 31 Décembre 2011 et presentation des comptes de cet exercice ,

- Examen et approbation desdits comptes annuels et conventions ,
  Quitus aux Administrateurs et Affectation du resultat ,

- Transfert du siège social et modification correlative de l'article 3 des statuts ,

- Pouvoirs

Puis Monsieur le President donne lecture du Rapport de Gestion du President sur la marche de la Société au cours de l'exercice 2011

Enfin, Monsieur le Président declare la discussion ouverte

Diverses observations sont échangees et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le President met successivement aux voix les resolutions suivantes figurant a l'ordre du jour

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblee Genérale, apres avoir entendu la lecture du rapport de Gestion du President sur la marche de la Societé au cours du premier exercice social ouvert le 21 Janvier 2011 et clos le 31 Décembre 2011, approuve le Bilan, le Compte de Resultat et l'Annexe dudit exercice tels qu'ils sont presentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et resumees dans ces rapports

L'Assemblee Générale approuve en consequence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice ecoule, dont le compte-rendu lui a eté fait, et donne au Président quitus de l'execution de son mandat pour ledit exercice

Cette resolution est adoptee a l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblee Generale, apres avoir entendu la lecture du Rapport Special du President sur les conventions visees a l'Article L 227 - 10 du Code de Commerce, declare approuver les termes dudit Rapport

Cette résolution est adoptee a l'unanimite

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblee Generale, sur la proposition du President, decide d'affecter le resultat beneficiaire de l'exercice s'elevant a 58 551 € de la maniere suivante, savoir

– A la reserve legale, de maniere a ce qu'elle atteigne 10 % du capital social la somme de	760 €
– Au Dividende à servir aux Associes la somme de	50 160 €
– Au Report à Nouveau, le solde soit la somme de	7 631 €
Total	58 551 €

Ainsi chaque action recevra un dividende brut de 66 € éligible a l'abattement de 40 %

Il est precise que la totalité du montant distribue, soit 58 551 €, est eligible a l'abattement de 40 %

Ce dividende brut sera amputé du precompte de prelevements sociaux pour un montant de 13,5 % et éventuellement du prelevement liberatoire de 21 % sur option individuelle de chaque associé

En outre, Monsieur le President rappelle que, pour les dividendes eligibles à l'abattement de 40 %, chaque associe peut opter pour le prelevement liberatoire a 21 %

Cette option entraine alors exclusion de l'abattement de 40 % et de l'abattement annuel ainsi que du crédit d'impôt

L'option peut être partielle ou totale, mais elle est irrévocable et doit être exercee par chaque associé concerne auprès de la Societe au plus tard lors du paiement du dividende

En cas d'option, la société versera aux associes concernes un dividende ampute de 34,5 % (21 % au titre de l'option et 13,5 % au titre du précompte des prélèvements sociaux) et la somme correspondante sera versée directement au Tresor Public

Monsieur le Président attire l'attention des associes sur le fait qu'en cas d'option partielle pour le prélèvement liberatoire, les dividendes pour lesquels cette option n'aurait pas ete prise seraient imposables a l'impôt sur le revenu sans abattement de 40 % et sans benefice du crédit d'impôt

En outre l'option pour le prélèvement libératoire prive le béneficiaire de la possibilite de deduire a hauteur de 5,8 % le montant de la CSG prelevee à la source

Monsieur le President declare que ce dividende sera mis en paiement immediatement

A cet egard, les associes declarent avoir signalé expressement des avant ce jour leur volonte d'opter ou non pour le prelèvement libératoire

L'Assemblee generale prend acte qu'aucin associe n'a souhaite opter pour le prelevement liberatoire

Afin de satisfaire aux dispositions légales, l'Assemblee Generale prend acte qu'aucun dividende n'a ete distribue anterieurement a la presente Assemblee

Cette resolution est adoptee à l'unanimite

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale decide de transferer le siege social à l'adresse suivante

- 52, Rue Taitbout – 75009 – PARIS

Ce, avec effet au 25 Avril 2012

Cette resolution est adoptee à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

En consequence de la resolution qui precede, l'Assemblee Générale décide de modifier l'Article 3 des statuts qui sera desormais redige comme suit

« **ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la societe est fixe à PARIS (75009) – 52, Rue Taitbout »

Cette resolution est adoptée a l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblee Generale confère tous pouvoirs au porteur d'extraits ou copie de proces verbal constatant ces deliberations en vue de l'accomplissement des formalites legales de publicite

Cette resolution est adoptée a l'unanimité

L'ordre du jour etant épuise et plus personne ne demandant la parole, la seance est levée a 15 Heures

De tout ce que dessus, il a ete dressé le present proces-verbal qui, apres lecture, a ete signé par les membres du Bureau

